

Addenda – plan d'aménagement spécial applicable en 2020-2021 à la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Unité d'aménagement 024-71

Le 11 mars 2022

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

© Gouvernement du Québec

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

ISBN (PDF) : 978-2-550-91534-8

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion de Rivière-Pérignonka
801, chemin du Pont Taché nord, local RC-03
Alma (Québec) G8B 5B7
Téléphone : 418 668-8319

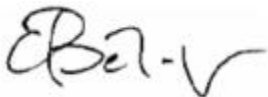


Jean-Félix Villeneuve, ing.f.

11 mars 2022

Date

Recommandation



Claude Bélanger, ing.f.
Directeur de la gestion des forêts du Saguenay–Lac-Saint-Jean

11 mars 2022

Date

Table des matières

Introduction.....	1
12. Estimation de l'aide financière maximale.....	2
13. Approbation du plan.....	3

Liste des tableaux

Tableau 6 – Calcul détaillé de l'aide de base maximale applicable.....	4
--	---

Liste des annexes

Annexe 5 – Calcul détaillé de l'aide financière	4
---	---

Introduction

Cet addenda modifie le Plan spécial d'aménagement forestier pour la tordeuse des bourgeons de l'épinette approuvé le 7 décembre 2020. La modification concerne la section 12 sur l'estimation de l'aide financière maximale ainsi que le tableau 6 de l'annexe 5 sur le calcul détaillé de l'aide financière 2021-2022.

Seules les parties modifiées feront partie de cet addenda.

12. Estimation de l'aide financière maximale

L'aide financière maximale estimée pour cet addenda du Plan d'aménagement spécial de l'UA 024-71 pour la saison 2020-2021 est évaluée en fonction des volumes récoltés admissibles.

On prévoit, pour la saison 2020-2021, la récolte de 133 113 m³ admissibles à une aide financière. L'aide totale pour la saison s'élève à 395 300 \$.

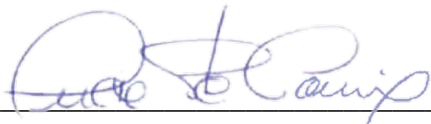
Le tableau 6 à l'annexe 5 présente les volumes qui ont été récoltés au cours de la saison 2020-2021. Pour les volumes du Bureau de mise en marché des bois, il est possible que les chantiers soient en activité sur plus d'une année.

13. Approbation du plan

J'approuve cet addenda sous réserve des conditions ci-après énoncées :

- l'aide financière effectivement accordée en 2020-2021 sera calculée selon les superficies récoltées au 31 mars 2021 ;
- toutes les modifications importantes apportées au présent plan devront faire l'objet d'un addenda qui devra être approuvé avant son application.

La sous-ministre associée aux Opérations régionales,



Lucie Ste-Croix

2022-03-22

Date

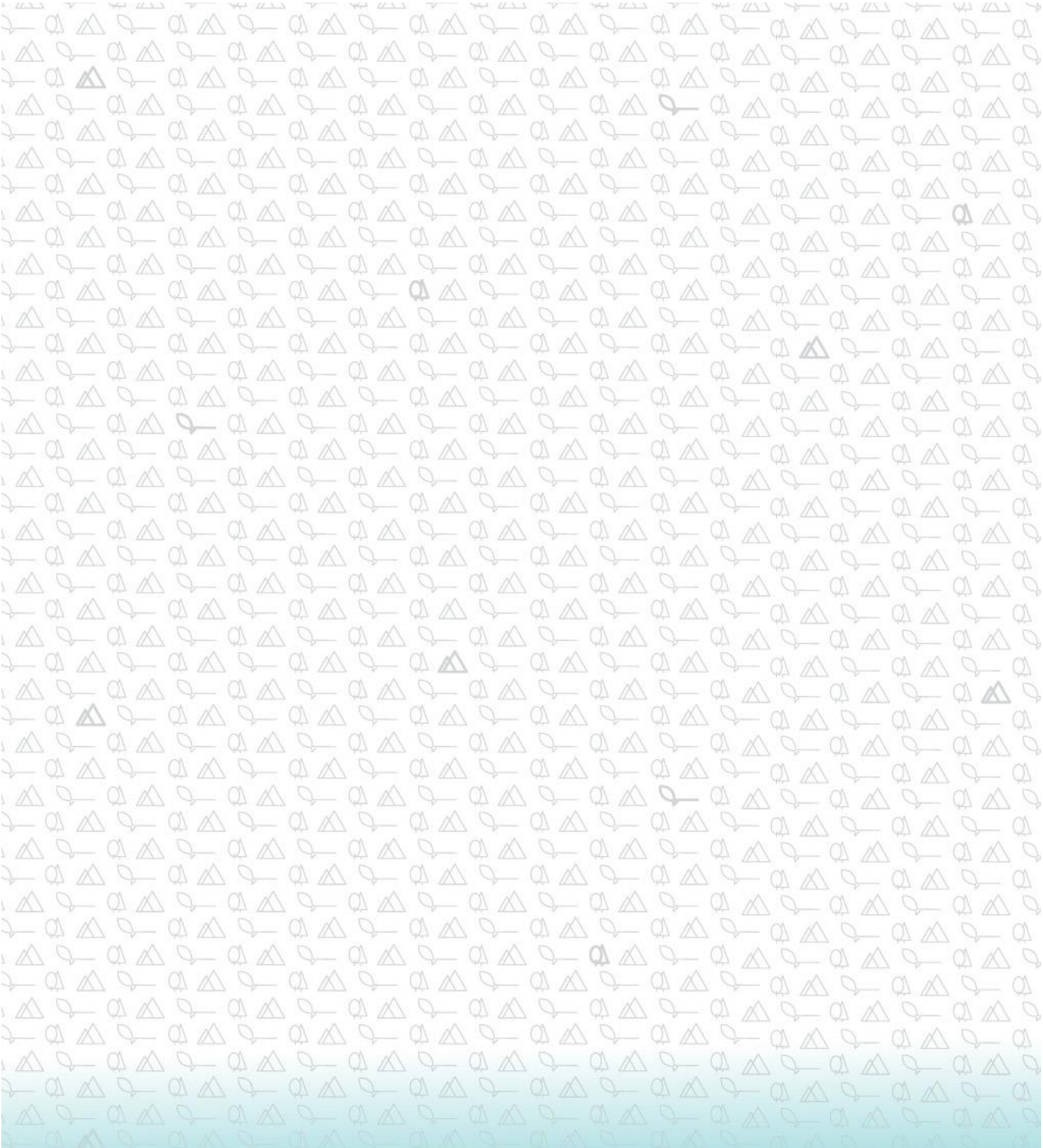
Annexe 5 – Calcul détaillé de l'aide financière

Tableau 6 – Calcul détaillé de l'aide de base maximale applicable

Titulaire	Essence	Volume total (m ³)	Volume adm. à l'aide	Zone de tarification	Taux ¹ de l'aide (\$/m ³)	Total ²
Arbec (Bois d'œuvre) Usine L'Ascension (201)	SEPM	24 000	10 344	255	3,08	31 900
Arbec (Bois d'œuvre) Usine L'Ascension (201)	SEPM	56 000	11 640	256	2,66	31 000
PF Résolu Canada Inc. (Dolbeau-Mistassini- Sciage) (220)	SEPM	19 500	11 950	255	3,08	36 800
PF Résolu Canada Inc. (Saint-Félicien) (209)						
PF Résolu Canada Inc. (Dolbeau-Mistassini- Sciage) (220)	SEPM	45 500	13 425	256	2,66	35 700
PF Résolu Canada Inc. (Saint-Félicien) (209)						
Produits forestiers Petit- Paris inc. (219)	SEPM	7 500	4 620	255	3,08	14 200
Produits forestiers Petit- Paris inc. (219)	SEPM	17 500	5 190	256	2,66	13 800
BMMB	SEPM	73 950	71 105	255	3,08	219 000
BMMB	SEPM	6 140	4 839	256	2,66	12 900
Total		250 090	133 113			395 300

¹ Taux 2020-2021 du Bureau de mise en marché des bois pour l'aide financière pour les chablis et autres perturbations que les feux de première année.

² Arrondi à la centaine près.



**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec 